

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS51

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 49

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« ces instances »

les mots :

« la conférence et de la commission mentionnées respectivement aux articles L. 6161-2 et L. 6161-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.